LA SESSION ORDINAIRE

Paris, 9 janvier. — La session ordinaire commence demain; les débats vont être troublés.

La manifestation annoncée, l'élection du président, sont déjà des motifs d'agitation.

Il faut y ajouter l'interpellation de M. Choiseul, celle de M. Dumonteil, la proposition Chassaing sur les dénonciateurs et très probablement les autres qui viendront se greffer sur ceux-là.

Les opportunistes par exemple, n'ont pas renoncé à l'idée, de saisir la Chambre de la question de la Haute-Cour, enfin il y a la proposition de révision de M. Goussot qui sera déposée le lendemain de la constitution du bureau. Elle serait augmentée d'une mention proposant la dissolution ; tout cela ne laisse que peu d'espoir d'aborder le budget.

Avant quelque temps, le président de la commission du budget fera cependant une tentative pour que l'on aborde la question budgétaire le plus tôt possible.

C'est M. Blanc, député de la Savoie, doyen d'âge, qui présidera demain, en attendant l'élection du bureau; il prononcera le discours traditionnel.

RÉUNION DE GROUPES

Le groupe d'études parlementaires, se réunit demain à midi trois quarts, dans un des bureaux de la Chambre et convoque à cette réunion, tous les députés républicains étrangers au groupe.

L'ordre du jour porte : Examen de la réélection du bureau de la Chambre.

C'est, en somme, une réunion plénière.

Nous signalons cette nouvelle tentative qui fait l'effet d'avoir été inspirée par la présidence de la Chambre.

LA RÉUNION DES DROITES

Demain, les droites se réuniront au Palais Bourbon, pour prendre une résolution définitive au sujet de l'élection présidentielle.

LA DERNIÈRE DE M. FLOQUET

En présence des dispositions nettement hostiles de beaucoup de députés, M. Floquet fait dire avec insistance qu'il ne se présente pas à l'élection de la présidence, mais qu'il reste à la disposition de ses amis.

En même temps, quelques-uns de ceux-ci s'efforcent de faire entendre que l'on a mal compris les déclarations de M. Floquet devant la Commission d'enquête et essaient de revenir sur la contradiction flagrante qui existe entre ces déclarations et les solennelles dénégations qu'il laissa, une première fois, tomber du haut de la tribune.

L'AFFAIRE DU FONDS GUELFE

Berlin, 9 janvier. — Le *Moniteur de l'Empire* publie une correspondance très volumineuse échangée entre M. de Bulow, ministre d'Allemagne à Berne, le capitaine en retraite Miller, M. de Marschall, secrétaire d'Etat à l'office des affaires étrangères, et M. de Caprivi.

Le *Moniteur de l'Empire* fait la déclaration suivante dans une note dont il a fait précéder cette correspondance:

« Le journal *Vorwaerts* a publié dans son numéro du 31 décembre dernier sous le titre : « Cent quittances du fonds guelfe » la teneur essentielle de reçus de sommes diverses qui, au cours des années 1868 à 1890, auraient été payées, sur le fonds en question, à un grand nombre de personnalités.

» D'après la correspondance officielle ci-jointe, le gouvernement impérial a été, dès le printemps de l'année dernière, avisé de cette affaire, et, dès le début, il a été convaincu qu'il s'agissait d'une duperie. Indépendamment des autres raisons qui autorisaient cette conviction, il convient de relever cette circonstance que les reçus délivrés par le chancelier de l'empire ou par ses fondés de pouvoir pour des sommes prélevées sur le fonds guelfe pour être affectées à des besoins politiques et secrets ont toujours été brûlés dès que les comptables responsables avaient obtenu décharge, et, de plus, des formules de reçu semblables à celles dont il est ici questions n'ont jamais existé. »

Le *Vorwaerts* répond aux déclarations du *Moniteur de l'Empire* en constatant que ces déclarations mêmes reconnaissent irréfutablement que des quittances ont existé, et il annonce de nouvelles révélations au sujet du fonds guelfe, en même temps que la divulgation prochaine des noms des bénéficiaires.

NOUVELLES DU JOUR

L'affaire Suire

Paris, 9 janvier.—La Cour d'assises a condamné le sieur Suire, l'ex-administrateur du bureau de bienfaisance, à six ans de réclusion et cent francs d'amende. La veuve Guyon a été acquittée.

Les évènements de la République Argentine

Buenos-Ayres, 9 janvier. — La lutte a recommencé à Corrientes, entre les troupes des deux partis ; il y aurait en beaucoup de tués et de blessés de part et d'autre. Les quelques prisonniers faits, auraient été fusillés. La ville de Caseros s'est rendue.

Le service anniversaire de la mort de Napoléon III

Paris, 9 janvier. — Aujourd'hui a eu lieu, à midi, en l'église Saint-Augustin, le service anniversaire de la mort de l'empereur Napoléon III.

Dans l'assistance très nombreuse, on remarquait le général Prince Murat, représentant l'impératrice Eugénie; le général du Barail, représentant le prince Victor Napoléon; le baron Jules Legoux, délégué politique du prince Victor.

L'anniversaire de la mort de Victor-Emmanuel

Rome, 9 janvier.— Ce matin, le roi, la reine et le comte de Turin, ont assisté, au Panthéon, à une messe privée, dite à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Victor-Emmanuel.

Un manifeste anarchiste

Genève, 9 janvier. — L'« Humanité » fait distribuer un manifeste intitulé : « Avis aux bourgeois. » On y lit entre autres :

« Les muets, disait un anarchiste, ce sont ceux qui souffrent, ceux en qui la révolte gronde et qui cependant, se taisent ? ils ne disent pas un mot, ils n'écrivent pas, ils ne se réunissent jamais. La police ne peut rien contre eux. Ce sont les ouvriers des villes industrielles, des campagnes, des champs, ceux qui ont assez de l'esclavage et qui se lèveront en masse contre la société bourgeoise le jour où nous leur prouverons que la poire est mûre. Ils massacreront les propriétaires et tout le monde applaudira. Ah! si vous saviez combien les esprits sont préparés. »

Les grèves de mineurs en Allemagne

Berlin, 9 janvier.— Après que les mineurs de Bochum eurent décidé de se mettre en grève, ceux de Gelsenkirchen ont décidé d'en faire autant à partir d'aujourd'hui. La grève est ainsi générale dans le bassin de la Ruhr. Il ne s'est pas encore produit de troubles.

L'empereur se fait informer tous les jours de l'état de la grève.

M. Blaine malade

Washington, 9 janvier. — M. Blaine a eu ce matin trois syncopes.

Les médecins croyaient que le malade était à toute extrémité, mais l'état de M. Blaine s'est amélioré.

La France à Léon XIII

Le gouvernement français, imitant les autres puissances, a décidé d'expédier au Saint-Père des cadeaux pour son jubilé.

M. Ribot va donc adresser à Léon XIII deux torchères de bronze doré, montées sur de hauts vases de Sèvres de couleur bleue ; ces candélabres de style, destinés à l'éclairage d'appartements élevés, tels que ceux du palais pontifical, s'exécutent en ce moment à Paris.

L'ambassade de France présentera en même temps au Saint-Père deux autres vases, de la manufacture nationale, destinés à l'ornementation de l'église Saint-Joachim, élevée en souvenir du jubilé.

Le prix cardinal Lavigerie

Sur le rapport de M. Lefèvre-Pontalis, membre de l'Institut, le jury international, chargé de décerner le prix de 30,000 francs fondé par le cardinal Lavigerie en faveur des meilleurs ouvrages destinés à favoriser la cause de l'abolition de l'esclavage africain, a décerné une récompense de 2,000 francs à M. l'avocat Bianchetti, pour un manuscrit italien ; à M. l'abbé Vigneron, une récompense de 3,000 francs et à M. Ariste Escoffon, une récompense de 4,000 francs, pour deux romans français inédits et un prix de 10,000 francs à M. le chevalier Descamps-David, sénateur en Belgique, pour un drame en vers en cinq actes.

Gongrès des conseillers municipaux socialistes

Nous recevons cette communication :

« La Commission d'organisation de la fédération des conseillers municipaux socialistes de France et la Commission d'organisation du congrès pour 1893 ont, d'un commun accord, fixé aux 13, 15 et 16 juillet, l'ouverture du prochain congrès qui se tiendra à Saint-Denis, conformément aux conclusions du congrès de Saint-Ouen.

» Les secrétaires de la Fédération,

» Pour Saint-Denis,

» LAURENT Henri, conseiller municipal.

» Pour Saint-Ouen,

» ROCHETTE, conseiller municipal.

» *Le secrétaire de la Commission du congrès:*

» GAUTHIER, conseiller municipal de Saint-Denis. »

Une interpellation

Paris, 9 janvier. — On annonce que M. Dumonteil doit interpeller le ministre de l'intérieur, sur le rôle de la police, à la réunion du *Tivoli-Vaux-Hall*.

Les prières publiques

Le cardinal Richard fixe les prières publiques à Paris au dimanche 22 janvier.

Le retour de M. Deroulède de Londres

Londres, 9 janvier. — Ce matin, M. Deroulède a quitté Londres par le club-train. Il a dîné hier soir chez M. Rochefort. Sa visite n'avait aucun caractère politique.

L'affaire des détournements du bureau de bienfaisance du XIIe arrondissement

Paris, 9 janvier. — La cour d'assises de la Seine juge en ce moment le nommé Suire, administrateur du bureau de bienfaisance du douzième arrondissement, accusé d'avoir, de concert avec sa maîtresse, la veuve Guyon, détourné les fonds de secours du bureau de bienfaisance.

Trente-neuf chefs d'accusation sont relevés contre Suire qui, à l'audience, cherche à mettre sur le compte de négligences administratives les actes criminels dont il s'est rendu coupable.

Quant à la veuve Guyon, elle explique en larmoyant que la misère seule l'a poussée à se rendre la complice de Suire.

L'audience continue.

Le mariage du tzarewitch

D'après la *Liberté*, la nouvelle donnée par le *Figaro* d'un projet de mariage du grand-héritier de Russie avec la princesse Marguerite, fille du duc de Chartres, ne repose sur aucune base sérieuse.

M. Deibler a résolu le problème

Nul ne voulait le loger; alors, il a acheté une villa à Auteuil, aidé peut-être par la Ville, et il consent ainsi à se loger lui même et à se garder.

Résultat des élections au Parlement populaire de Stockolm

24,000 votants. La liste socialiste passe avec 12,000 voix. Elle comprend une femme.

PRIME du « Journal de Roubaix »

Comme PRIME EXCEPTIONNELLE 1893, la librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses abonnés

UN ALBUM-MUSICAL

des grands succès modernes

24 morceaux choisis pour piano et piano et chant

au prix exceptionnel de **2 francs**

La composition artistique de ce recueil, les soins apportés à sa publication, le luxe de son édition, la modicité de son prix, lui assurent, dès à présent, un légitime succès, auprès de nos lecteurs et abonnés.

24 morceaux choisis

PIANO

Marche de l'Ode Triomphale	A. HOLMÈS.
Entr'Acte, Nocturne de la Bonne de chez Duval.	SERPETTE.
Le Château de Mac-Arrott, *Ballet*	CHUTAT.
Polka de Me-Na-ka, de Serpette	SCHLESINGER.
Ent'Acte Galop de la Bonne de chez Duval	SERPETTE.
Valse de Weber	STRAUSS.
Air célèbre de Bach, mis en Ave Maria	GOUNOD.
Polka de la Bonne de chez Duval	DERANSART.
Pizzicato d'Aliénor	J. HUBAY.
Entr'Acte de la Coupe et les Lèvres	CANOBY.
Menuet Directoire	DEGRANGES
Marche des Faucheurs	L. WENZEL.

PIANO ET CHANT

Le Saule Blessé, *Mélodie*	P. SCHUROWSKI.
Couplets de la Bonne de chez Duval	SERPETTE
Nuit aux Baisers, *Valse chantée*	L. WENZEL.
Au Ruisselet, *Mélodie*	FERD. CARLES
Dans cette tombe obscure, 1re éd. en France	BEETHOVEN.
Chanson de l'Espérance	Edm. Missa.
Couplets de Me-Na-Ka	SERPETTE.
La Lune, *Mélodie*	MENDELSSOHN.
Chanson Polonaise	ZELENSKI.
Aubade de Shakespeare	SCHUBERT.
Rêverie adaptée pour le chant	SCHUMANN.
Le Gai Laboureur	SCHUMANN.

HYGIÈNE & BEAUTÉ DES MAINS

Cruel et peu galant, l'hiver détériore
Vos gracieuses mains qu'il couvre de bobos.
Mesdames, employez contre ces vilains maux
La douce Congoline : on reconnait encore
Qu'elle pour conserver les doigts souples et beaux.

Parfumerie Victor Vaudier, Paris, Roubaix.

En vente chez M. DELPORTE, 79, rue du Moulin.

3350Sd

Situation météorologique. — Roubaix, 10 janv. — Hauteur barométrique, 758. Température. A sept heures du matin 2 degrés au-dessous de zéro
A une heure du soir 0 " "
A cinq heures du soir 3 " "

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un pugilat municipal. — Nos lecteurs n'ont pas oublié la scène que nous avons rapportée, sous ce titre, et qui se serait passée dans le cabinet du maire de Roubaix.

Une affiche, placardée en ville lundi et signée de M. Branquart, premier adjoint, conteste l'exactitude de notre récit et désigne M. Sayet, l'honorable secrétaire-général de la mairie, comme la personne à qui nous devons les renseignements publiés sur cette affaire.

Nous affirmons, sur l'honneur, que ni de près, ni de loin, M. Sayet ne nous a tenu au courant de cet incident, et qu'il ne nous a communiqué aucun renseignement.

Quant aux faits racontés par nous, nous demandons à M. l'adjoint Hervé Milbéo — qui est un honnête homme et un esprit loyal — de nous affirmer, sur l'honneur lui aussi, qu'il ne s'est produit, à sa connaissance, aucune violence, entre adjoints, dans le cabinet du maire.

Et si des violences ont été exercées, M. Hervé Milbéo peut-il affirmer qu'il n'en a parlé à personne?

Les funérailles de M. Cottigny, juge d'instruction. — Les funérailles de M. Cottigny, juge d'instruction, ont eu lieu, lundi matin, à dix heures, en l'église Saint-Jacques, à Douai, au milieu d'une grande affluence. On remarquait toutes les notabilités judiciaires et les membres du barreau; les membres du parquet assistaient en robe.

On sait que M. Cottigny était originaire de Roubaix. Aussi, outre la famille du défunt, un certain nombre de nos concitoyens étaient-ils présents à la funèbre cérémonie.

A midi, le corps était dirigé vers la gare pour être ramené à Roubaix, où il est arrivé à 2 heures 45 ; il était accompagné de M. Trogneux, greffier du tribunal de première instance à Douai. Les formalités de reconnaissance des scellés ont été remplies à la gare — dans les dépendances de la grande vitesse — par M. Daudé, commissaire du premier arrondissement.

M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin, a procédé à la levée du corps à 3 heures 15. Sur le cercueil on remarquait les insignes du défunt. MM. Vahé et Etienne Motte conduisaient le deuil.

On remarquait dans le cortège M. Lefebvre, juge d'instruction à Lille, nombre d'avocats et d'avoués du barreau de Lille, un certain nombre de prêtres de Douai, M. Barroyer, commissaire central, etc. L'affluence était assez considérable.

Un salut solennel, suivi de l'absoute, a été chanté en l'église Saint-Martin, puis le cortège s'est mis en route pour le cimetière, où il est arrivé à quatre heures et demie. La dépouille mortelle de M. Cottigny a été déposée dans le caveau provisoire. Aucun discours n'a été prononcé, selon le désir formellement exprimé par le regretté défunt.

Les tramways. — Nous apprenons que, lundi, ont été signées à Roubaix et à Tourcoing les conventions avec la Compagnie nouvelle des tramways. La Compagnie va commencer immédiatement ses approvisionnements de matériaux, de façon à entreprendre incessamment les travaux des lignes, pour lesquelles les formalités administratives ont déjà été accomplies.

Tentative de suicide d'une jeune fille. — Une jeune fille, âgée de 22 ans, habitant le fort Mazure, rue des Sept Ponts, a tenté de mettre fin à ses jours, lundi soir, vers cinq heures.

Cette jeune fille, Mlle Marie Debucquoy, avait quitté, depuis environ un an, la maison paternelle, à la suite de discussions qui s'étaient élevées au sujet de son mariage. Depuis son départ, elle se trouvait sous le coup d'un vif chagrin. Mlle Debucquoi alla habiter une chambre chez Mme Braquaval, au fort Mazure.

Depuis quelques jours, la jeune fille ne sortait plus de sa chambre, se trouvant privée de travail; ses idées devenaient de plus en plus noires. Lundi, dans la soirée, Mme Braquaval s'étant absentée quelques instants, Mlle Debucquoy en profita pour tenter de mettre fin à ses jours. Elle fixa une corde à une poutre, dans sa chambre et se pendit. Quelques minutes après, Mme Braquaval rentrait et appelait en vain la jeune fille. N'obtenant aucune réponse, elle se rendit à sa chambre, et aperçut un corps se balançant dans le vide. Elle coupa immédiatement la corde. Le docteur Montaigne prodigua à la désespérée des soins énergiques qui lui firent reprendre ses sens.

Dans la soirée, la jeune fille était complètement hors de danger.

Un enfant noyé à l'étang de Barbieux. — Un écolier d'une dizaine d'années, du nom de Martin, patinait, nous dit on, lundi matin, vers neuf heures, sur l'étang du jardin de Barbieux, quand soudain, la glace se rompit, et l'enfant disparut. Des personnes qui se trouvaient à proximité se portèrent à son secours et parvinrent à le retirer après une demi-heure d'efforts. Malgré les soins énergiques qui lui furent prodigués, l'enfant ne put être rappelé à la vie. Le pauvre petit fut transporté chez ses parents qui habitent Roubaix.

Cette triste nouvelle n'est parvenue à notre connaissance qu'assez tard. Nous n'avons pu en vérifier la complète exactitude.

Un vol par escalade, quai de Marseille. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs, restés inconnus, ont pénétré dans les bureaux de M. Dennelin, négociant, quai de Marseille. Cette habitation est contigue à des magasins, dépendant jadis du tissage de M. Amand Carbon, et où se trouvent actuellement renfermés du charbon et des produits chimiques. M. Dennelin, avec M. Parent, fait le commerce de ces produits, mais il habite seul la maison, où se trouvent les bureaux.

Lundi matin, M. Dennelin se rendait au bureau donnant sur la cour, quand il s'aperçut que la pièce était en désordre. On avait fracturé une armoire qui contenait une somme de 200 francs — laquelle avait été enlevée. On avait aussi pratiqué des pesées sur le coffre-fort, qui contenait 700 francs, mais, ici, les efforts des voleurs avaient été inutiles.

Pour entrer dans la maison, les malfaiteurs avaient escaladé la palissade contiguë aux magasins : de là, ils avaient pénétré dans la cour de l'habitation, et, en brisant un carreau, dans le bureau en question. Au départ, ils ont suivi la même route.

On a retrouvé dans la pièce un ciseau de menuisier. Le domestique, qui était couché dans l'écurie, n'a absolument rien entendu.

M. Chapé, commissaire du 4e arrondissement, s'est transporté deux fois, quai de Marseille, dans la journée de lundi.

Les voleurs ne doivent pas appartenir à la bande qui a, dans ces derniers temps, opéré dans différents quartiers, et dont plusieurs ont été arrêtés : leur manière de «travailler» n'est, en effet, pas la même.

Un fils qui bat son père. — Lundi soir, vers neuf heures, une scène lamentable, se déroulait au fort Wattel, rue d'Alma. Un jeune homme de 26 ans, en état d'ivresse, battait son père et brisait son mobilier. Dans la courée, un rassemblement considérable s'était formé, en entendant les appels désespérés du père aussi indignement maltraité.

Le jeune homme, nommé Florin Vercouter, exerçant la profession de rattacheur, avait été renvoyé, il y a quelque temps, de la maison paternelle, en raison de son inconduite. Toutes les fois qu'il était pris de boisson, il venait chez son père, lui cherchant querelle; chaque fois aussi, ses frères le jetaient à la porte.

Lundi soir il entra précipitamment dans la maison, et frappa violemment son père qui se trouvait en ce moment à table. Il brisa ensuite le mobilier. Les frères de Florin, comme de coutume, se portèrent secours à leur père pendant que l'un d'eux allait avertir la police. Ce fils indigne fut conduit au dépôt et écroué.

Arrestation d'une voleuse. — Une journalière, Hortense Dubois, âgée de 29 ans, occupait depuis quelque temps, un logement à l'estaminet du *Pigeon Voyageur*, à l'angle des rues Archimède et d'Alma. Cette femme était parfois occupée dans l'établissement.

La dame de la maison avait en elle la plus entière confiance. Depuis quelques semaines cependant, elle s'apercevait de la disparition de différents objets de ménage, sans savoir sur qui porter ses soupçons. Lundi soir vers cinq heures, Hortense Dubois qui travaillait dans la maison, profita de ce que sa maîtresse était à l'estaminet pour s'emparer de plusieurs ustensiles de ménage. Elle était sur le point de sortir quand, soudain, la dame arriva. Prise en flagrant délit, la jeune fille avoua ses nombreux vols.

La police, aussitôt avertie, procéda à son arrestation et l'écroua au dépôt.

Les chutes sur la glace. — *Un jeune garçon qui se casse la jambe.* — M. le docteur Bernard faisait admettre, lundi après-midi, à l'Hôtel-Dieu, un jeune garçon de dix ans et demi, du nom de Désiré Meurisse, qui s'était fracturé la jambe gauche, il y a huit jours déjà, en s'amusant à glisser avec des camarades sur les flaques d'eau des briqueteries, aux environs de la gare de Roubaix-Wattrelos.

Le médecin avait d'abord soigné l'enfant au domicile de ses parents, rue de Mons, cour Fremeaux ; mais sa mère étant tombée malade, et ne pouvant plus s'occuper de lui, son transfert à l'hôpital a été jugé indispensable.

Une chute malheureuse. — Dans la soirée de dimanche, vers neuf heures, un ajusteur, nommé Georges Duchâteau, homme de trente ans, qui demeure rue de Croix, faisait, en compagnie de sa femme, des visites de nouvel an, lorsqu'en passant dans la rue de Ma Campagne, il glissa sur la bordure du trottoir et tomba si malheureusement qu'il se fractura le péroné.

Transporté en voiture à son domicile, le blessé reçut bientôt la visite de M. Leurète, médecin, qui lui prodigua tous ses soins.

L'odyssée d'un mendiant. — C'était dimanche, vers 9 h. du matin. Deux estropiés, l'un venant de Lille, l'autre habitant Roubaix, apitoyaient les passants. Le premier chantait; le second allait de porte en porte, rue de de Blanchemaille, récoltant des sous.

M. l'inspecteur Dervaux, passant dans le quartier, fit observer poliment au Lillois que la mendicité était interdite et que, pour l'exercer, il ferait mieux de rester à Lille. L'autre prit un ton très arrogant.

— J'irai trouver M. le Maire, s'écria-t-il, et nous verrons.

Invité à suivre M. Dervaux au poste du 1er arrondissement, le quidam s'y refusa avec la plus grande énergie. Il leva sa béquille sur le représentant de l'autorité, le bouscula à diverses reprises, et lui donna deux coups de tête dans la figure.

Il fallut l'intervention de plusieurs agents du poste, pour se rendre maître de ce forcené. Quant à son compagnon, il était resté très placide, et il a suivi les agents au poste, sans même prononcer une seule parole.

Un bataillon irascible. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit et demi, deux individus se battaient, rue de l'Ommelet.

Une patrouille les invita à se retirer tranquillement. Mais toute la colère d'un des deux batailleurs, un sieur J. M..., se tourna contre les agents qu'il insulta et menaça de frapper. Naturellement, on l'appréhenda. Mais il assaillit la patrouille à coups de poing et à coups de pied qualifiant les représentants de l'autorité des mots les plus choisis de son répertoire. La scène dura jusqu'au dépôt — où il passa la nuit.

Des individus qui s'étaient pris de querelle, la nuit de dimanche à lundi, dans un café de la rue de la Gare, en avaient été expulsés par le propriétaire. A leur sortie de l'établissement, ils tombèrent sur un paisible passant qu'ils brutalisèrent avec la dernière violence. Les coupables seront connus, car la police a retrouvé le pardessus et le livret militaire d'un des agresseurs.

Pour douze sous! — Dans la soirée de dimanche, un individu entrait chez M. R..., cabaretier, rue Heilmann. Il dit, dans l'établissement, une dépense de soixante centimes.

Il est à présumer qu'il ne possédait plus l'argent nécessaire pour régler son compte, car il prit la fuite par la cour — en escaladant, au risque de se rompre les os, une muraille de deux mètres de hauteur!

Cette tentative ne lui servit de rien, car, quelques minutes plus tard, il était retrouvé, en visible état d'ivresse rue de l'Epeule.

Les contraventions du jour. — Elles ont été nombreuses, et se rapportent presque toutes aux faits que nous avons l'habitude de signaler le lundi : faits d'ivresse, de tapage nocturne, etc. Rien de saillant, par conséquent. Citons seulement celle-ci : Vers trois heures de l'après-midi, dimanche, rue Archimède, une voiture stationnait au milieu de la rue : quatre musiciens, campés dans l'attelage, jetaient à tous les échos les notes retentissantes du trombone et du piston. Devant eux, par intervalles, un monsieur qui faisait le boniment pour sa marchandise — de la poudre pour chasser le ver solitaire!

Bien qu'il ait argué d'une permission verbale de M. le commissaire central, l'homme à la poudre n'en a pas moins été l'objet d'un rapport.

Sailly. — *Une réunion publique.* — Une réunion publique a eu lieu dimanche après midi, vers quatre heures, chez M. Verberghe, cabaretier. Le citoyen Branquart, adjoint au maire de Roubaix, y a pris la parole. Il a parlé de la durée de la journée de travail et du salaire des ouvriers, devant un auditoire de 80 personnes environ. Il ne s'est produit aucun incident.

Communications diverses

Chronique religieuse. — Le comité roubaisien des œuvres de Terre-Sainte, fera célébrer, mercredi 11 janvier, à 7 heures et demie, une messe pour la préparation du futur congrès Eucharistique de Jérusalem. La messe qui sera dite par le P. Pascal, supérieur des Franciscains aura lieu à la chapelle des Carmélites.

Menton. Une personne, d'un âge mûr, très respectable, installée tout récemment à Menton, dans une villa confortable, prendrait quelques pensionnaires, qui trouveraient chez elle des soins très dévoués, une vie de famille et une bonne cuisine du Nord. Prendre l'adresse au bureau du journal. 6590I—32742

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Un incendie. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin, des personnes qui passaient rue de Leers, aperçurent des flammes sortant de deux meules, l'une de lin, l'autre de paille, appartenant à M. Dubrulle, cultivateur. Immédiatement l'alarme fut donnée et les pompiers arrivèrent sur le théâtre de l'incendie. Mais les secours furent inutiles : en quelques instants, tout était consumé. Les dégâts sont évalués à 2,500 fr.; il n'y a pas assurance. La cause de l'incendie est inconnue.

Abus de confiance. — Une enquête est ouverte par M. Renard, commissaire de police, au sujet d'abus de confiance, commis par un ouvrier de M. Lequin, cordonnier, au préjudice de son patron. Il lui avait pris une paire de bottines, pour la somme de 14 francs, qu'il promit de payer le lendemain. Depuis, il n'a pas reparu.

L'indélicat ouvrier, qu'on ne connait que sous le nom de Jean, et qui est natif d'Inguelmunster (Belgique), logeait chez M. Nachtergaele, cabaretier, à qui il doit aussi une quinzaine de francs, montant de sa pension. Il a emporté tous ses papiers ainsi qu'un foulard, appartenant au fils de M. Nachtergaele.

TOURCOING

L'incendie de la rue du Tilleul. — L'ouvrier Louis Decottignies, de Luygnes, qui s'était blessé lors de l'incendie de la filature de M. Duvillier-Wattines, est presque entièrement rétabli; et il a pu être interrogé par M. Cotard. Il paraît certain que ce n'est pas par des étincelles produites par un corps étranger que le coton a pris feu, mais bien par l'échauffement du coussinet; c'est à cet endroit que les deux ouvriers qui se trouvaient auprès de l'ouvreuse, Jules Hamsen, âgé de 19 ans, demeurant à Reckem, et Louis Decottignies, ont tout d'abord aperçu la flamme qui a rapidement gagné les balles disposés à proximité du métier; et c'est en sautant au-dessus de la toile d'emballage, pour aller prendre les seaux remplis d'eau, placés à quelques mètres de l'ouvreuse, que l'ouvrier est tombé et s'est blessé. Comme il ne pouvait plus se tenir debout, il se traina comme il put jusqu'à la porte de sortie, en criant à son camarade de se sauver.

Pendant ce temps le feu avait fait de rapides progrès, et s'était étendu à toute la place.

Une sérénade. — Lundi à 5 heures la musique municipale a donné une sérénade à M. Eugène Jourdain, président de la Chambre de commerce, à l'occasion de sa décoration de chevalier de la Légion d'honneur.

Une vieille affaire. — *Les auteurs du vol à l'église N.-D. de Lourdes.* — On se rappelle qu'il y a quatre ans environ, un vol assez important a été commis à l'église Notre-Dame de Lourdes, à Tourcoing. Les malfaiteurs avaient pénétré dans l'intérieur, en passant par une fenêtre de la sacristie.

Or, deux individus, accusés de nombreux vols d'églises, passent dans quelques jours devant la cour d'assises de la Mayenne. Ils ont avoué un certain nombre de leurs méfaits, et, entre autres, le vol de Notre-Dame de Lourdes.

M. Van Costenoble, qui était en ce temps là commissaire de police à Tourcoing, et qui est maintenant à Roubaix, quartier de Sainte-Elisabeth, est appelé comme témoin, et il partira ce soir pour se rendre à Laval.

Bris de machine. — Lundi, vers 11 heures avant midi, la manivelle d'une des deux machines jumelles de l'établissement de MM. François Masuret frères, à Tourcoing-les-Francs, s'est brisée tout à coup, ce qui amena un choc très violent dans le cylindre; on espère pourtant que de ce côté il ne se sera pas produit d'avaries. Les réparations demanderont un temps assez long et sont fort importantes sous le rapport de la dépense. Mais il n'y aura pas de chômage; car un côté de la machine pouvant fonctionner, la moitié des ouvriers travaillera le jour et l'autre la nuit.

Un singulier logeur. — *Un ouvrier forgeron.* Henri Rauwel, âgé de 57 ans, né à Tailleul, avait déjà logé à la « Clef d'Or » rue de Roubaix. Il se présenta de nouveau dimanche soir, dans un état tel qu'on l'engagea à chercher ailleurs. Pour se venger, il revint le lendemain vers 3 heures de l'après-midi et brisa, du dehors, à coups de poing, pour 3 fr. de carreaux.

L'irascible forgeron fut conduit au poste, comme il avait de l'argent on l'engagea à payer les dégâts. Mais il s'y refusa, préférant à t-il dit, aller en prison.

Mauvais fils. — Henri Massart, rattacheur, demeurant rue de Paris, n'a que 18 ans. Rentrant, dimanche en état complet d'ivresse, il se jeta sur son malheureux père qu'il accabla de coups de pied et de poing.

En même temps cet indigne fils proférait contre sa mère les plus abominables accusations. Enfin, la police fut prévenue et le misérable partira aujourd'hui pour Lille.

Ce n'est pas la première fois qu'il se porte à des violences sur son père. C'est le même gredin qui, il y a environ à aus, avait jeté un boulon dans des engrenages pour faire sauter la machine de M. Debrauwer, rue Neuve-de-Roubaix.

Un vol de montre et de chaussures. *Tentative d'évasion.* — Le nommé Raymond V...., âgé de 35 ans, était accusé d'avoir emporté une montre et une paire de chaussures appartenant à Mme Turcq, rue de la Haute-Voie, où il avait son logement. Un témoin l'a vu lundi en possession d'une montre, et cependant il affirme n'en avoir jamais porté. M. Villon l'a maintenu en arrestation après interrogatoire, dans le trajet du commissariat au poste, il a essayé, mais vainement, à se sauver, en renversant les deux agents qui le conduisaient.

Cheval emporté. — Lundi vers 14 heures, un cheval attelé, appartenant à Favan, à la Malcense, est parti à fond de train, de la rue Louis Lenoir, toujours encombrée de passants, surtout en ce moment de la journée. De graves accidents étaient à craindre quand M. César Haquette, brigadier d'octroi, s'est élancé à la tête du cheval qu'il est parvenu à maîtriser, après s'être laissé traîner l'espace de 25 à 30 mètres.

Encore un déserteur. — Le 7 courant, les gendarmes Lefoux et Tugler rencontraient un individu dont la taille et les traits paraissant se rapporter à un signalement émanant du bureau de recrutement de Versailles, et reçu le jour même à la caserne. L'homme qui n'était porteur d'aucuns papiers, avoua qu'il n'était pas en règle avec le service militaire, et qu'il était bien celui qu'on recherchait, qu'il n'était pas déserteur au sens propre du mot, mais insoumis: qu'au lieu de rejoindre son régiment en novembre 1891, il était passé en Belgique d'où il avait été expulsé la veille.

C'est un nommé Elisée Toutain, né à Douzy (Nièvre). Il a en outre à subir une peine de 6 mois, pour vol.

Un anarchiste. — Au nombre des expulsés conduits lundi à la frontière, se trouvait le citoyen Jean-Pierre Lairot, d'origine belge, incarcéré à Brest, par mesure administrative, et expulsé sans jugement (attendu que sa présence à Brest était de nature à troubler la tranquillité publique).

Neuville-en-Ferrain. — *Le nouveau lieutenant des pompiers.* — M. Phalempin, conseiller municipal, vient d'être nommé lieutenant de la Compagnie de pompiers de Neuville, en remplacement de M. Daimez, décédé.

Linselles. — *Un accident.* — Une personne demeurant au Caillou, Angéline Clarisse, s'est cassé la jambe droite dimanche après-midi, en sortant de l'église. Elle a reçu les soins de M. le docteur Bonenfant qui a déclaré que la blessure occasionnerait une incapacité de travail de trois mois.

Roncq. — Un individu, probablement en état d'ivresse, a arraché nuitamment de leurs poteaux les deux postillons de la barrière N° 173, située au Pied-de-Bœuf, sur la ligne de Tourcoing à Menin. Ces deux portillons, aux peintures brisées, ont été retrouvés sur le chemin.

— Un manœuvre de maçon, Amand David, natif de d'Hooghelde (Belgique) et un ouvrier ébéniste Auguste-Emile Dochy, né à Rumbeke (Belgique) s'étant pris de querelle sous l'empire de la boisson, dans un estaminet, intitulé : *A l'Artilleur*, furent mis à la porte par le cabaretier qui reçut à la tête des coups de l'un d'eux, le nommé Dochy, à tel point qu'il dut recevoir immédiatement les soins de M. le docteur Galissot et que ses blessures entraineront une incapacité de travail de quatre jours. L'autre individu brisa les carreaux d'une porte vitrée de l'établissement. La gendarmerie a dressé procès-verbal.

LILLE

Société des voyageurs de commerce de Lille. — Un banquet très cordial réunissait à l'Hôtel de l'Europe, hier soir, les voyageurs de commerce de Lille. Au début du banquet, M. Charles Cerf, délégué de la Société de protection mutuelle des voyageurs et employés de commerce de Paris, prenait la parole et en termes fort aimables, remerciait les voyageurs de commerce de leur gracieux accueil. Deux autres sociétés parisiennes s'étaient fait excuser par télégrammes.

A la suite du banquet, M. Roche, l'actif et intelligent président de la Société, lève son verre en l'honneur des sociétés parisiennes et des anciens sous-officiers de Lille. En termes fort courtois, M. Cerf remercie M. Roche.

Le docteur Dutilleul, médecin de la Société, prononce ensuite quelques paroles fort spirituelles au nom de ses collègues, dont il se fait l'interprète.

Le banquet se termine gaiement par des chansons.

Les grèves. — Une nouvelle grève vient d'éclater à la filature de M. Rémy Yon, rue des Guinguettes.

Une soixantaine de dévideuses et assemblieuses ont abandonné le travail lundi matin, réclamant une augmentation de salaire, parce que, par l'application de la nouvelle loi, elles perdent le gain d'une heure de travail par jour.

La continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

La grève à la filature Le Blan est terminée.

A Seclin, rien de nouveau, pas de reprise du travail. Contrairement à ce qui se produit à Lille, les femmes sont à l'usine et les hommes chôment. Cette situation peut se prolonger quelque temps encore.

Un homme écrasé par un train à Lambersart. — Mardi matin, un cantonnier, Edmond Everare, a été écrasé par l'express qui part de Lille, à 6 h. 55. Le corps a été complètement broyé et mis en morceaux.

Le malheureux laisse une femme et six enfants dont l'aîné a 11 ans.

Tarifs internationaux pour le transport des marchandises à grande et à petite vitesse. — Par suite de la mise en vigueur de la convention internationale de Berne, à partir du 1er janvier 1893, les conditions réglementaires des tarifs ci-après seront, sur la Compagnie du Nord, à partir de la même date, mises en harmonie avec les dispositions de ladite convention :

Tarif franco-belge du 1er juillet 1888 ;
Tarif franco-